



## UN SEUL SPF-ENREGISTREMENT PAR DÉPARTEMENT : C'EST NON !

**Non !** Un groupe de travail (GT) "*rapprochement de la mission enregistrement avec les Services de la Publicité Foncière*" s'est tenu le 6 octobre 2014. Il n'est plus question ici d'adossement, mais bien de transfert de la mission et des emplois. Ce GT s'inscrit bien dans la mise en œuvre de la démarche stratégique à laquelle **FO** a rappelé sa ferme opposition. Les orientations, désastreuses pour les agents et les missions, préfigurent la remise en cause du maillage du réseau territorial de proximité.

Pour **FO**, certains éléments sont beaucoup trop parcellaires, flous, voire inacceptables :

**Concernant la cartographie** : le volume d'emploi et l'identification au TAGERFiP de la mission enregistrement n'existent pas. La DGFIP l'estime malgré tout à environ 1 200 ETP. Pour **FO**, toute discussion nécessite au préalable un recensement plus fin.

**La formation professionnelle** : **FO** considère ce point comme essentiel. Cependant, nous rappelons que nous sommes toujours en attente d'un bilan sur 2013 et que les débats pour 2014 sont quelque peu hypothéqués.

**FO** dénonce un nombre de jours/agent toujours plus bas d'une année sur l'autre, en dépit des stages obligatoires (déontologie ...). Pour **FO**, la formation des agents mérite mieux que des déclarations de bonnes intentions et des discours incantatoires.

**Les impacts en termes de gestion des personnels** : il n'y aura pas de fléchage SPF ou enregistrement, cependant le respect des métiers sera maintenu ... comment ? Quel sera le régime indemnitaire des agents affectés en SPF-E ?

- La cible est bien un seul SPF-E par département !

**Les évolutions des outils informatiques** : les bases FIDJI sont aujourd'hui non fusionnables. Quelles sont les perspectives sachant que les budgets informatiques à la DGFIP vont connaître selon la Direction Générale une baisse "considérable" pour 2015 ?

Dans un contexte d'incertitude tant pour les agents que pour les missions et le maillage territorial, **FO** a refusé de cautionner ces orientations désastreuses et réaffirmé son ferme rejet de la démarche stratégique. Les discussions "métiers" ne doivent pas faire passer les règles de gestion et l'indemnitaire après.

## FRAIS DE DÉPLACEMENT (CHORUS - DÉPLACEMENT TEMPORAIRE)

**FO** a dénoncé le fait que cette application ait été déployée dans le réseau en mai 2014 après une très courte période d'expérimentation par 5 directions pilotes.

Aucun bilan n'a été présenté après cette expérimentation : il aurait été plus judicieux d'en faire la présentation avant sa généralisation.

**FO** a également dénoncé le contexte dans lequel se tient ce

Groupe de Travail :

- la mise en route du nouveau régime indemnitaire ;
- les mauvaises conditions de travail dues aux suppressions d'emploi et aux réductions budgétaires
- la généralisation de cet outil informatique malgré des difficultés d'utilisation avérées ;
- le retard dans les remboursements : les agents engagent donc des frais pour exercer leurs missions de service public.



Pour sa part **FO** a dénoncé la précipitation du déploiement de cette application alors qu'AGORA aurait pu permettre encore quelques mois les remboursements de frais de déplacement. L'état actuel de cet outil et de son utilisation fait que les agents font des avances de trésorerie à l'État pour exercer leurs missions de service public. Nous avons donc demandé la suspension de cette application le temps de parfaire son utilisation.

Réponse de l'Administration :  
il n'est pas possible de faire marche arrière.

La e-formation, n'a pas été le mode unique de formation, il y a eu aussi de la formation « présentielle » !

L'application fonctionne bien dans d'autres ministères. L'administration n'a aucune intention de réduire les coûts budgétaires des frais de déplacement.

Selon l'administration, tout va bien, alors que les syndicats n'ont que des remontées négatives de ce nouveau dispositif ! Le coût financier de l'application représente 70 000 €/an.

Après quelques réponses de l'Administration, **FO** est intervenu afin d'exposer plusieurs points :

- certains collègues, notamment les agents des équipes de renfort, rencontrent des problèmes du fait de la lourdeur de la saisie dans cette application, et aussi des retards de remboursement qui engendrent des avances de trésorerie importantes ;
- les problèmes d'ordre relationnel dans les services aussi bien entre collègues qu'avec les supérieurs hiérarchiques du fait du temps important passé sur l'application pour effectuer les demandes de remboursement ;
- le renoncement de certains collègues du fait de la complexité de ce nouvel outil ;
- enfin, pour **FO** si l'application fonctionne bien dans d'autres ministères (Culture et Agriculture), c'est peut-être tout simplement parce qu'il n'y existe pas les mêmes contraintes. L'organisation et l'importance de notre réseau de proximité engendrent des frais de déplacements beaucoup plus importants ! Plusieurs "tours de table" ont eu lieu afin d'exposer les différents problèmes rencontrés par nos collègues, pour arriver à la conclusion suivante :

Il n'est pas question de faire marche arrière,  
mais en contrepartie, aucune avancée n'est proposée !

**Pour FO, ce dossier n'est pas clos. Il est hors de question que les collègues paient pour travailler !!!**